

Convocation du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Madame le Maire à la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 14 Novembre 2018 à 20 heures à la mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1 Présentation par M. DUPAS du projet de transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes Pays de Fontenay Vendée,
- 2 Présentation des devis pour la sécurisation de l'école,
- 3 Avis d'enquête publique sur un projet d'unité de méthanisation Bioioie aux Essarts en en Bocage : plan d'épandage,
- 4 Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales,
- 5 Cartes cadeaux personnel communal,
- 6 Questions diverses.

L'an deux mille dix-huit, le 14 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 7 Novembre 2018

Présents : BOUCHER Cécile – VALOTEAU Eric – BESSON Franck – BOUGUÉ Céline – CHARNOLÉ Yoann - COULAIS Guillaume – HERVÉ Philippe - JAUD Sonia - PAILLA Dominique – ROULLEAU Franck.

Excusés : GACHIGNARD Cédric - HECQUET Valérie – KAY Tim - OLIVIER Jean-Michel.

M. BESSON Franck est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 14 - Présents : 10 - Votants : 10

PRESENTATION ETUDE PREALABLE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDEE

Présentation par M. DUPAS, Vice-président, de l'étude préalable au transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes pays de Fontenay Vendée en 2020.

SECURISATION DE L'ECOLE - PRESENTATION DES DEVIS

Madame le Maire présenta au conseil municipal les devis établis par les entreprises COMELEC et ADSR 85 pour la sécurisation de l'école. Ces travaux consistent en l'installation d'un visiophone et d'une alarme anti-intrusion. Un dossier de demande de subvention avait été déposé au titre du FIPDR auprès de la Préfecture, le projet de St Valérien n'a pas été retenu.

Une discussion s'engage sur la nécessité ou non de l'installation de tels équipements, le dossier sera revu ultérieurement.

ENQUETE PUBLIQUE SAS BIOLOIE

Madame le Maire informe le conseil qu'une enquête publique est ouverte à la demande de la SAS Bioloie en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire d'Essarts-en-Bocage. La commune de Saint Valérien est impactée par le plan d'épandage. Le Conseil Municipal ne souhaite pas émettre d'avis sur ce dossier.

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 a modifié les modalités d'inscription sur les listes électorales. Les commissions administratives chargées de la révision des listes établiront un dernier tableau rectificatif le 10 janvier 2019 date à laquelle elles seront supprimées. A compter de cette, sont instituées des commissions de contrôle (article L.19 du code électoral). Ces commissions ont pour mission d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à leur encontre et de s'assurer de la régularité des listes électorales.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Mme JAUD Sonia se porte candidate pour siéger au sein de cette commission de contrôle, aucun autre conseiller ne souhaitant participer à cette commission; Mme JAUD Sonia est nommée membre de la commission de contrôle des listes électorales.

63/2018 – BONS D'ACHAT NOEL PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'a été depuis 2007 versé à chaque employé communal un bon d'achat de Noël, le montant accordé était de 100 €, et demande au conseil s'il souhaite reconduire cette opération pour 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'attribuer à chaque employé communal un bon d'achat de Noël de 100 € (6 employés)
- Charge Mme le Maire de mise en place de cette attribution.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les devis reçus pour la réfection de la toiture de l'école,
- Réflexion sur la création d'un comité des fêtes,
- Mme le Maire informe le conseil de sa rencontre avec M. de Montgolfier chargé de mission au conseil départemental.

Nom	Prénom	Signature	Observation
BOUCHER	Cécile		
VALOTEAU	Eric		
BESSON	Franck		
BOUGUÉ	Céline		
CHARNOLÉ	Yoann		
COULAIS	Guillaume		
GACHIGNARD	Cédric		Absent
HECQUET	Valérie		Absente
HERVÉ	Philippe		
JAUD	Sonia		
KAY	Tim		Excusé
OLIVIER	Jean-Michel		Excusé
PAILLA	Dominique		
ROULLEAU	Franck		

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

COMMUNE DE SAINT VALERIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 14 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 7 Novembre 2018

Présents : BOUCHER Cécile – VALOTEAU Eric – BESSON Franck – BOUGUÉ Céline – CHARNOLÉ Yoann - COULAIS Guillaume – HERVÉ Philippe - JAUD Sonia - PAILLA Dominique – ROULLEAU Franck.

Excusés : GACHIGNARD Cédric - HECQUET Valérie – KAY Tim - OLIVIER Jean-Michel.

M. BESSON Franck est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 14 - Présents : 10 - Votants : 10

63/2018 – BONS D'ACHAT NOEL PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'a été attribué depuis 2007 à chaque employé communal un bon d'achat de Noël, le montant accordé était de 100 €, et demande au conseil s'il souhaite reconduire cette opération pour 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'attribuer à chaque employé communal un bon d'achat de Noël de 100 € (6 employés)
- Charge Mme le Maire de la mise en place de cette attribution.

Le Maire,

Cécile BOUCHER